

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-200030633-20221020-2022_150-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/150 portant sur la sobriété énergétique : plan pour réduire notre consommation d'énergie

Membres présents (57 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIoux COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (8) : MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2) : GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Délibération 2022/150 portant sur la sobriété énergétique : plan pour réduire notre consommation d'énergie

Déjà inscrite dans une démarche de réduction énergétique depuis 2017, avec le déploiement de la technologie LED sur l'éclairage public (60% du territoire) permettant une gradation de la luminosité en fonction des besoins.

En complément, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) a instauré l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du lundi au vendredi matin. A travers cette réduction énergétique, la CA2C a réduit sa consommation de 37 %.

Aujourd'hui dans un contexte marqué par les crises énergétique et climatique, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis souhaite poursuivre son engagement en matière de sobriété énergétique.

Quatre mesures principales sont mises en œuvre :

Baisse de la consommation d'électricité en matière d'éclairage public

- Finalisation du déploiement de la LED sur le territoire d'ici 2023
- Extinction de l'éclairage des façades
- maintien éclairage uniquement la nuit du samedi au dimanche (23h à 5h)
Effet au 1^{er} décembre 2022
Les communes souhaitant maintenir l'éclairage le feront à leur frais.
Il est précisé que pour Caudry et Le Cateau-Cambrésis, les éclairages seront éteints la nuit de 23h à 4h au lieu de 23h à 5h. Bien entendu, cette disparité sera à la charge des communes précitées.
- Décorations de Noël : ouverture le 6 décembre 2022 et fermeture le 6 janvier 2023

Réduction du chauffage

- Régulation à 19°C des bâtiments occupés (sièges, crematorium, crèches, services techniques, OT du Cateau-Cambrésis)
- Régulation à 17°C des bâtiments occupés la nuit
- Interdiction d'équipement électriques (chauffage d'appoint)

Espaces nautiques

avenant au 1^{er} janvier 2023




- Réduction des amplitudes d'ouvertures :
 - Fermeture des deux sites tous les dimanches après-midi
 - Un site unique accueillera les bébés nageurs – bassin chauffé à 32°C
- Baisse des températures :
L'ensemble des températures – hors bébé nageur (cf. ci-dessus) sont diminuées de 2°C par rapport au contrat initial, conformément aux conditions suivantes :
 - Bassin sportif : 26°C
 - Bassin ludique / activités : 28°C
 - Pataugeoire : 30°C

Crématorium

- Révision des tarifs de crémation si nécessaire et suppression des crémations le samedi

Considérant que ces propositions ont été validées par la Conférence des Maires le 21 septembre 2022,

L'Assemblée prend acte des propositions.

| | |
|--|---|
| <p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022 Publication le 26/10/2022</p>  | <p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>   |
|--|---|

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.